



Luxembourg, le 28 janvier 2016

Monsieur Guy Kaiser  
Rédacteur en Chef  
RTL- Radio Lëtzebuerg  
45, bd Pierre Frieden  
L-1543 Luxembourg

**Concerne** : Prise de position concernant le commentaire du 28 janvier 2016.

Monsieur le Rédacteur en chef,

En référence à votre commentaire du 28 janvier 2016, je souhaite exprimer ma consternation face à vos propos difficilement qualifiables.

Dans ce commentaire, vous affirmez que la manière avec laquelle les grandes lignes du nouveau cours « Vie et Société » ont été élaborées, relève de l'entêtement, de l'acharnement et de la bêtise. L'intention serait de dénier la réalité de deux mille ans d'histoire et de traditions catholiques. Pour appuyer vos propos, vous vous référez à l'avis du Conseil des cultes conventionnés concernant le programme-directeur du cours.

Tout en soulignant mon attachement inconditionnel au respect de la liberté d'expression, de la liberté du commentaire et de la critique, je ne peux que rappeler l'important corolaire de ce droit : le devoir du journaliste de vérifier l'exactitude et la véracité de ses propos. Surtout lorsqu'il porte des accusations aussi graves et dénigrantes envers des enseignants que celles que vous avez exprimées sans ambiguïté sur les ondes de RTL.

Car en plus d'être offensants pour les membres du groupe d'élaboration du nouveau cours – qui d'ailleurs a été composé de manière paritaire par des enseignants religieux et des enseignants de morale – vos thèses sont manifestement dénuées de tout fondement.

D'abord, vous avez mal repris le contenu de l'avis du Conseil des cultes auquel vous attribuez des propos qu'il n'a pas exprimés. Même si celui-ci déplore que le mot « christianisme » n'apparaisse pas explicitement dans la description des grands sujets du cours, cela ne signifie nullement que le christianisme est banni de l'enseignement fondamental.

Le Conseil des cultes ne saurait tenir de tels propos, car il est parfaitement au courant que les religions font partie intégrante du nouveau cours. Cela ressort clairement des lignes directrices et des objectifs et compétences retenus pour le nouveau cours, publiés depuis des mois sur le site men.lu. A titre d'exemple, permettez-moi de n'en citer que quelques-uns :

« Das neue Fach soll die Schülerinnen und Schüler dazu befähigen, die Bedeutung von kulturellen, weltanschaulichen und religiösen Phänomenen (Gebräuche, Traditionen, Riten), mit denen sie in ihrem Alltag konfrontiert werden, zu verstehen. Dies setzt unter anderem eine Auseinandersetzung mit christlich-jüdischen und aufklärerisch-humanistischen Traditionen voraus, die beide unsere Gesellschaft maßgeblich geprägt haben. [...] »

Au cycle 2 : Kalender, Weltliches und Religiöses im Jahreskreis

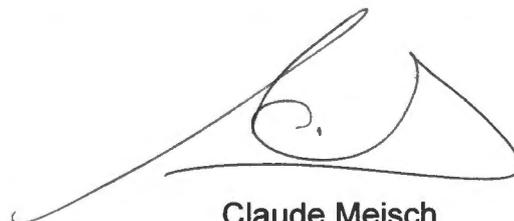
Au cycle 3: Was Kinder in ihren Religionen erleben und lernen (Riten, Lehren, Geschichten)

Au cycle 4: Verschiedene Religionen: Gemeinsamkeiten erkennen und Unterschiede respektieren

Ceci montre que vous avez manqué de diligence professionnelle, car vous n'avez manifestement pas pris connaissance de la teneur des documents publiés par mes services et qu'en plus, vous avez mal repris le contenu de l'avis du Conseil des Cultes.

S'y ajoute le dénigrement purement gratuit des enseignants chargés d'élaborer le contenu du nouveau cours que vous sommez soit de démissionner, soit de faire leur travail correctement. Permettez-moi de vous garantir qu'au vu de la qualité du travail fourni par cette équipe, ni ses compétences, ni son attitude professionnelle ne peuvent être remises en cause. Pour terminer, je voudrais encore souligner que je ne peux et ne pourrai plus tolérer de telles accusations envers des fonctionnaires et employés du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse